

Acte 5 des Rencontres de l'Axe Seine

Les premiers résultats : des coopérations concrètes et utiles

Un temps de bilan était proposé pendant cette 5^e rencontre, conformément à l'engagement pris lors des 4^e rencontres de l'Axe Seine à Rouen le 3 mai 2022. Il a permis de mesurer l'avancée des projets concrets sur lesquels travaillent les 4 collectivités fondatrices, prendre de nouveaux engagements et mettre en perspective les principaux chantiers de l'Entente Axe Seine pour les prochaines années.

Mardi 6 décembre 2022

Dossier de presse

Les grands thèmes de travail nés des précédentes rencontres et ceux initiés par ces 5^e rencontres de l'Axe Seine font l'objet des engagements suivants :

1 Stratégie fluviale

L'essor du fret fluvial constitue un levier majeur pour répondre au défi climatique et environnemental, en contribuant à diminuer le transport routier des marchandises. Complément évident des Zones à Faibles Émissions, rendues obligatoires par la Loi Climat et Résilience dans toutes les métropoles, la logistique urbaine fluviale décarbonée doit prendre toute sa place dans nos agglomérations.

Dans cette optique les partenaires fondateurs de l'Entente ont lancé en avril 2022 avec HAROPA Port et Voies navigables de France (VNF) un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à promouvoir le transport fluvial comme alternative au transport routier, et à favoriser des solutions innovantes de livraison décarbonée du dernier kilomètre. Cet AMI a suscité un fort engouement. Sur 30 intentions jugées recevables, 21 ont été déclarées lauréates en octobre 2022. Elles couvrent les 3 bassins de vie, chez les 4 partenaires.

Le succès du Riverdating - la convention d'affaires annuelle de VNF - au Havre, les 30 novembre et 1^{er} décembre, a constitué un signal fort en direction du renforcement de la voie fluviale pour l'Axe Seine.

ENGAGEMENT ENCOURAGER LE FRET FLUVIAL ET LA LOGISTIQUE DÉCARBONÉE

À la suite de l'AMI Logistique urbaine fluviale, les 6 partenaires de la démarche poursuivront en 2023 leur travail pour transformer les intentions déposées par les candidats en projets opérationnels. 2 modalités de travail seront établies dans une même temporalité : appels à projet pour certains sites, accompagnement individuel des lauréats pour d'autres. Les 6 partenaires de l'AMI prolongeront la réflexion globale engagée ensemble pour faire toujours plus converger leurs stratégies respectives.

Dans le même temps, les membres de l'Entente continueront leur travail de valorisation de la voie d'eau dans les cahiers des charges des marchés publics. Par ailleurs les partenaires souhaitent amplifier « l'effet réseau » à l'échelle de la Vallée de la Seine en soutenant les rencontres entre acteurs économiques et en valorisant tous les métiers de la logistique fluviale.

2 Énergies renouvelables

Les partenaires de l'entente Axe Seine ont créé en 2022 une société d'économie mixte La SEM Axe Seine Energies Renouvelables (SEMASER) pour répondre aux besoins d'investissement du territoire dans les projets d'énergies renouvelables. La Banque des Territoires et l'association Energie Partagée, sont associés à la SEMASER participant à sa gouvernance et à son capital social. Financée aux trois quarts par un collège public et 25% par un collège privé (Energie partagée Investissement, Banque des Territoires), celle-ci présente un capital initial de presque 8 M€.

La SEMASER a réuni son assemblée constitutive et son premier conseil d'administration le 9 novembre 2022.

La SEMASER a pour objet, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales et participations, d'intervenir dans le développement, la gestion, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables sur le territoire de l'Axe Seine. Elle permettra notamment de financer des projets dont la complexité et le taux de rentabilité freineraient leur développement par des acteurs privés, mais qui pourtant sont essentiels pour une trajectoire de 100% énergies renouvelables en 2050. Elle est appelée à devenir un outil incontournable de soutien au développement de la production massive d'énergies renouvelables.

ENGAGEMENT

DÉVELOPPER 45 PROJETS D'EnR D'ICI 2030

notamment dans l'énergie photovoltaïque,
pour un équivalent de 230 mégawatts

La **SEMASER** privilégiera le recours aux entreprises du territoire de l'Axe Seine, chaque fois que possible, et favorisera les projets créateurs d'emplois sur nos territoires.

3 Culture et tourisme

La Seine constitue le trait d'union entre nos territoires. Au-delà de l'image d'un grand fleuve navigable irrigant une vallée industrielle, l'ambition de l'Entente est de mieux faire connaître et apprécier le fleuve qui nous unit, en mettant en valeur ses espaces naturels, son patrimoine, sa culture et son potentiel touristique. Les EPCI de la Seine Aval qui rejoignent l'Entente seront étroitement associés à cette démarche de valorisation et de promotion du grand territoire.

A. Nuit blanche :

L'édition 2022 de Nuit Blanche, qui marquait les 20 ans de l'événement, a préfiguré son extension à l'Axe Seine. Autour de Paris, 26 communes de la Métropole du grand Paris ont participé au rendez-vous. En Normandie, des œuvres ont pour la première fois été installées à Rouen et au Havre : à Rouen, l'âtre Saint-Maclou a accueilli une interprétation très contemporaine du Jardin des Délices de Jérôme Bosch ; au Havre,

la création de l'artiste allemande Stéphanie Lüning a pris possession de l'Espace culturel Oscar Niemeyer, en réponse à une installation de la même artiste sur la Piazza Beaubourg à Paris.

Cette réussite nous invite à aller plus loin dans ce partenariat.

ENGAGEMENT

La prochaine édition de Nuit Blanche qui se tiendra entre le samedi 3 et le dimanche 4 juin 2023, posera un regard artistique sur l'Axe Seine, moteur de développement économique et de rayonnement culturel de Paris à la mer. **La Seine sera particulièrement mise à l'honneur**, dans la perspective des célébrations et compétitions qui se tiendront sur le fleuve, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. **Les établissements culturels situés le long de ses rives seront étroitement associés à l'événement.**

B. Partenariat avec le centre Pompidou

Le Centre Pompidou incarne la plus haute excellence en matière d'art moderne et contemporain.

Des coopérations interrogeant les dimensions artistiques, écologiques et anthropologiques du fleuve seront organisées grâce à des prêts d'œuvres, des événements, des réalisations éphémères ou des médiations artistiques. Elles mobiliseront l'ensemble des experts et partenaires de l'Axe Seine.

ENGAGEMENT

À partir des partenariats déjà noués avec les musées du Havre ou de Rouen, le Centre Pompidou nous invite à construire un projet collectif associant de nombreux musées de l'Axe Seine **pour une saison culturelle commune dès l'automne 2023**. Une communication globale accompagnera cette initiative.

C. Des tarifs préférentiels dans les musées de l'Axe Seine

Le 3 mai dernier, à l'occasion de l'Acte IV de l'Axe Seine, les partenaires de l'Entente ont souhaité la mise en place de conditions d'accès partagées entre leurs musées. Chaque collectivité de l'Entente en a délibéré à l'automne 2022.

ENGAGEMENT

Dès le 2 janvier 2023, un ticket d'entrée acheté dans l'un des musées de Paris, de Rouen ou du Havre permettra d'accéder à **un tarif préférentiel dans tous les autres musées**, pendant un an.

D. La Seine Littéraire :

À partir d'une cartographie littéraire de l'Axe Seine, fondée sur des œuvres existantes ou un travail de création à mener, l'Entente Axe Seine souhaite proposer un dispositif de médiation dans l'espace public, activable par chaque collectivité. Destiné à incarner le fleuve et ses paysages, en s'appuyant sur le talent des écrivains d'hier et d'aujourd'hui, ce parcours à géométrie variable, constituera un support de promenade valorisant le fleuve autant qu'un outil de médiation littéraire pour les écoles ou les bibliothèques du territoire.

ENGAGEMENT

Dans le prolongement des expériences déjà menées au Havre ou à Rives-de-Seine et en s'appuyant sur les recherches de l'Université du Havre (partenariat en cours), les membres de l'Entente proposent de **déployer le long du fleuve des escales mettant en valeur leur patrimoine littéraire commun. Le parcours s'écrira avec les collectivités ayant rejoint l'Entente Axe Seine**, maîtres d'ouvrage de leurs escales. **L'année 2023 sera consacrée à l'identification des sites retenus**, et la mise en œuvre de ce partenariat le long du fleuve.

E. Big Jump :

Créée et coordonnée par l'association European River Network, Big Jump [le Grand Saut] a pour objectif de sensibiliser le grand public à la qualité de l'eau et de favoriser l'appropriation du fleuve par les habitants par des animations festives et ludiques.

Le 10 juillet 2022, 10 événements ont été soutenus ou portés par les partenaires de l'Entente, au Havre, à Rouen, à Paris, mais aussi à Saint Denis, à Alfortville, à Ivry-sur-Seine, à Saint Maur des Fossés et à Champigny-sur-Marne. Parfois coordonnées avec des manifestations existantes, le Big Jump a permis de proposer une grande variété d'événements à un large public.

ENGAGEMENT

L'édition 2023 se déroulera dimanche 9 juillet. Pour cette nouvelle édition, les partenaires de l'Entente se donnent pour objectif **d'élargir le périmètre des territoires partenaires**, grâce à une importante **campagne de communication** à l'échelle de l'Axe Seine et la préparation d'un guide à destination des communes.

F. Destination Seine :

Pour les élus de l'Entente, « *Il n'est pas besoin d'insister sur l'immense richesse culturelle et touristique de nos territoires. Au cours des siècles, la Vallée de la Seine a porté un imaginaire qui a nourri le monde. Elle a inspiré les plus grands chefs d'œuvre, fut la source d'une révolution picturale majeure. A Paris, ville-monde, les Rives de Seine sont inscrites au Patrimoine mondial de l'Unesco, comme au Havre l'architecture d'Auguste Perret et d'Oscar Niemeyer, ouverte sur son estuaire. De Jeanne d'Arc aux Impressionnistes, Rouen incarne une histoire millénaire à travers un patrimoine unique.*

Malgré de nombreuses initiatives et succès, nous avons le sentiment que nous pourrions faire plus et mieux ensemble pour magnifier cette ressource généreuse qui nous est commune, valoriser l'itinérance jusqu'à la mer, enrichir le dialogue entre les projets et les territoires pour qu'ils se répondent davantage. La perspective des Jeux Olympiques en 2024, la célébration cette même année des 150 ans de l'Impressionnisme constituent des opportunités rares pour la Vallée de la Seine : il nous revient de faire mieux émerger les potentialités d'un récit commun autour du fleuve. »

ENGAGEMENT

2023 verra la consolidation d'une **offre touristique Destination Seine** en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. **Une communication commune** sera notamment engagée par les 3 Offices du tourisme Paris, Rouen, Le Havre. Un site internet partagé autour de rubriques, d'informations, de cartes interactives, d'un calendrier événementiel ainsi qu'un premier film de promotion de la marque *Destination Seine* sont en cours de réalisation.

G. Panoramas et refuges :

Les partenaires de l'Entente ont identifié 60 sites remarquables, panoramas, belvédères et refuges insolites au fil de leur territoire. Leur mise en réseau et leur valorisation doivent permettre de progressivement construire un récit d'interprétation des paysages du fleuve autour de ces sites d'observations. A cette fin, une carte interactive pourrait être hébergée sur les sites web des Offices de tourisme de l'Axe Seine, accompagnée d'une campagne de communication dédiée.

Dès 2023-2024 des études seront lancées, avec le soutien d'un comité scientifique, pour déterminer pour chaque site l'opportunité et la faisabilité d'aménagements de mise en valeur.

À partir de 2024 un dispositif de consultation adéquat (AMI, marché de travaux...) auprès d'architectes pour l'aménagement de belvédères et auprès de porteurs de projets, privés ou publics, pour la gestion des refuges pourra être mis en œuvre.

ENGAGEMENT

Faire connaître et mettre en valeur les 60 panoramas remarquables et refuges insolites d'ores et déjà référencés, pour élaborer un « récit des paysages du fleuve ».

Cette action sera l'un des premiers jalons de la création de parcours touristiques construits le long du fleuve : sentiers de randonnées à pied via le Randopolitain ; offre trains-vélos pour voyager « en douceur » le long de la Seine ; parcours de vélos telle qu'une tournée « Cinécyclo » sur les 400 kms de parcours avec 6 haltes destinée à faire découvrir autrement une Seine inédite.

4 Corridor écologique

A. Étude exploratoire sur la Personnalité juridique de la Seine :

Les partenaires de l'Entente Axe Seine souhaitent examiner les conditions d'une protection accrue de leur patrimoine naturel commun : la Seine.

Cette démarche alimentera, avec des éléments juridiques, philosophiques et sociologiques, les débats sur la personnalisation juridique des éléments naturels de la Seine. Une phase exploratoire est ouverte avec une étude confiée au Groupement de recherche dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH). Elle sera conduite de décembre 2022 à mars 2023.

ENGAGEMENT

Les membres de l'Entente partageront les conclusions de l'étude et proposeront leur mise en débat avec les parties prenantes intéressées par la démarche durant l'année 2023.

B. Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI) et renaturation de la Seine :

Reliant des espaces à forte densité urbaine, humaine et industrielle, la Seine et ses berges constituent un patrimoine naturel remarquable, ayant pourtant souffert au fil des siècles. Il convient de le protéger et de le renaturer, tout en maintenant la vocation logistique et industrielle de la Vallée de la Seine. Il convient également de protéger les populations des risques de crues à grande échelle.

Pour cela il convient de partager une vision commune du futur développement de l'Axe Seine capable de prendre en compte les enjeux spécifiques de préservation du fleuve et de ses affluents et de réduction des risques d'inondations.

En 2022 les partenaires ont ainsi défini les contours d'une mission de diagnostic, d'enjeux et de gouvernance – par nature complexe - de la GeMAPI à l'échelle de l'Axe Seine, afin d'identifier, partager et cibler les actions conjointes à mener en priorité.

ENGAGEMENT

Lancer en 2023 une étude des enjeux gemapiens à l'échelle de l'Axe Seine pour définir les contours d'une stratégie d'action commune. Cette stratégie devra s'articuler avec les autres intérêts communs de l'Axe Seine : le fret fluvial, la logistique urbaine, l'alimentation et l'agriculture durable, le tourisme et la culture, l'énergie.

C. Agriculture et alimentation durable :

Les territoires de l'Axe Seine ont engagé depuis 2021 une démarche partenariale de relocalisation de l'agriculture, afin de favoriser l'autonomie et la qualité des approvisionnements alimentaires.

Cette coopération a été marquée en 2022 par de nombreux partages d'expertise autour des bonnes pratiques des territoires (maintien des exploitations, ceintures vertes), de visites d'exploitations autour de filières de qualité (viande bovine) ou de recherches de débouchés commerciaux pour les filières agricoles à l'échelle de l'Axe Seine.

Elle doit se concrétiser en 2023 et 2024 au regard de 4 engagements phares :

ENGAGEMENT

structurer de débouchés commerciaux pour les filières durables normandes, en particulier la filière viande bœuf normand nourri à l'herbe, en s'appuyant sur le levier de la restauration collective (commande publique). Les labellisations en cours pourraient permettre de répondre aux objectifs fixés par la Ville de Paris dans son plan alimentation durable. Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie ont aussi décidé de soutenir la création de **2 SCIC** Ceinture Verte locales afin d'augmenter l'offre de légumes à destination des habitants.

Les partenaires se sont également constitués **en consortium pour candidater** à l'Appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » soutenant les projets exemplaires en matière d'agriculture et d'alimentation durables et décarbonés à l'échelle du territoire. **L'adhésion des trois métropoles partenaires avec la Ville de Paris** à la nouvelle association de transition agroécologique permettra aux partenaires de se doter d'un outil commun.

5 Mobilités décarbonées

Articulées au plaidoyer des partenaires de l'Entente en faveur de la LNPN, les 5e rencontres de l'Axe Seine ont permis d'ouvrir de nouveaux chantiers de travail portant sur les services de mobilités décarbonées et innovantes de la Seine Aval autour de l'infrastructure ferroviaire.

Mené avec le soutien des 3 Agences d'urbanisme de Paris, Rouen et Le Havre, qui instruisent déjà une réflexion partenariale à l'échelle du territoire dans le cadre du CPIER, ce travail est appelé à se prolonger, s'amplifier et se préciser au cours des prochains mois.

ENGAGEMENT

Un atelier mobilité à l'échelle de l'Axe Seine : poursuite de l'atelier réunissant les agences d'urbanisme de l'Axe Seine et les collectivités de l'Entente dans le but d'accompagner le déploiement d'une offre de services de transports multimodale et décarbonée à l'échelle de la Seine Aval pour les voyageurs comme pour les marchandises et suivre la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris par l'Entente Axe Seine.

A. Les quartiers de gares au centre de l'offre multimodale :

Constitués comme les points de fixation majeurs de la LNPN, au cœur des métropoles, les gares de l'Axe Seine ont vocation à figurer les quartiers exemplaires du territoire que nous formons pour habiter, travailler, étudier et se déplacer dans la France décarbonée des prochaines décennies.

La future gare de Saint-Sever, au cœur de la métropole rouennaise, à l'interconnexion de tous les réseaux de mobilité, est appelée à être l'emblème de la nouvelle infrastructure ferroviaire à construire entre Paris, Rouen et Le Havre. Le quartier qui se développera autour de la future gare Saint-Sever contribuera au renforcement de la polarité de Rouen et de la Normandie et à promouvoir un urbanisme sobre, vecteur de la transition sociale et écologique.

La Gare du Havre au centre du campus étudiant et desservie par la future ligne de tramway métropolitaine constitue avec son futur pôle multimodal, la porte d'entrée de l'estuaire.

La gare Saint-Lazare joue la porte d'entrée privilégiée d'une Destination Seine en construction en vue des rendez-vous touristiques et culturels de 2023 (Armada, Nuit Blanche, Transat Jacques Vabre) avec les JOP de 2024 en ligne de mire. La réalisation du saut-de-mouton en avant-gare devra conforter ce rôle par une meilleure robustesse, en anticipation de la LNPN.

ENGAGEMENT

Des quartiers de gare multimodaux : œuvrer avec la SNCF et tous les opérateurs de mobilité à faire des grandes gares de l'Axe Seine des quartiers privilégiés offrant la gamme la plus large possible de services de mobilité, afin d'irriguer l'ensemble du territoire de la Seine aval.

Engagement – Une communication des mobilités décarbonées Axe Seine pour les grands évènements : promotion du train et des mobilités actives, en particulier dans les quartiers de gares, à l'occasion des grands événements consacrant la Destination Seine, organisés ou soutenus par les membres de l'Entente en 2023 et les JOP de Paris 2024, en coordination avec les Régions.

B. Vers des abonnements communs de services de mobilités Axe Seine :

Pour donner cohérence et unité au territoire de l'Axe Seine, les partenaires de l'Entente souhaitent opérer une convergence progressive de leurs systèmes de mobilités au service des usagers. Les offres développées dans les centres métropolitains, avec leurs gares multimodales sont les terrains pionniers pour développer des abonnements communs (vélo, stationnement automobile, autopartage...).

ENGAGEMENT

Un vélo en libre-service à l'échelle de l'Axe Seine : Construire une offre de vélo en libre-service, type abonnement, dans les grands centres urbains de l'Axe Seine, à l'horizon des JOP de 2024, pour permettre à l'usager d'utiliser un vélo dans toutes les gares de l'Axe Seine.

Engagement – une offre de stationnement commun : étudier la possibilité de faire converger les abonnements en stationnement entre les grandes collectivités du territoire.

C. L'attention portée au maillage de tous les territoires :

Construire l'Axe Seine suppose une solidarité forte entre territoires qui passe par le développement de d'offres de transports adaptée à destination des populations les plus fragiles, en situation de handicap, éloignées des grands centres urbains ou ne disposant pas d'accès faciles aux services existants.

Le développement d'une offre ciblée grâce au meilleur partage des moyens constitue également une réponse sociale et territoriale au défi environnemental, en permettant la réduction du nombre de véhicules sur le territoire et facilitant le rabattement vers les grands pôles intermodaux que sont les gares.

ENGAGEMENT

Faciliter le maillage intermédiaire de tous les territoires de l'Axe Seine grâce à des offres de services partagées, à l'instar du service de covoiturage développé par la Métropole de Rouen Normandie. Ces initiatives qui visent à désenclaver les territoires et réduire la place de la voiture en ville, articulées avec celles des Régions, ont vocation à être autant que possible encouragées, mutualisées et reproduites en différents territoires de l'Axe Seine.

D. Accompagner les mobilités décarbonées à l'échelle du territoire :

Le développement d'une offre de transport innovante et décarbonée s'inscrit pleinement dans le processus plus global de transition écologique et industrielle de toute la vallée de la Seine.

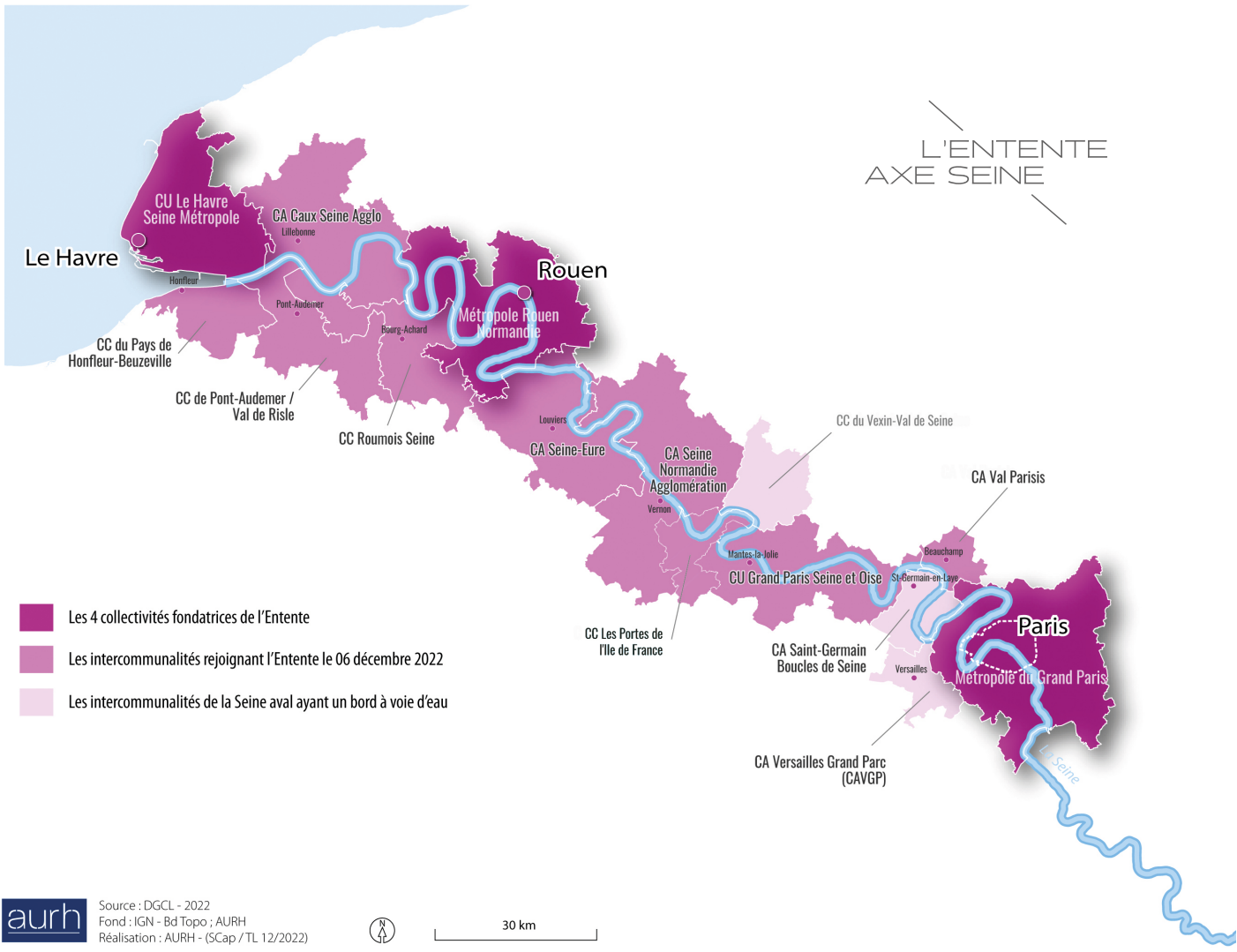
Pour la France et l'Europe, l'Axe Seine représente en effet un territoire pionnier en matière d'innovation et de décarbonation industrielles, engagé dans le développement des énergies vertes en particulier de l'hydrogène. Ces filières d'excellence ont vocation à produire l'électricité nécessaire aux services mobilités de demain, comme aux activités de fret fluvial et routier à commencer par celles de l'Axe Seine.

Les différents acteurs du territoire déploient déjà des maillages de bornes électriques dans le but d'accompagner la transition du parc automobile thermique vers le parc électrique. Pour les usagers, le territoire de la Seine doit incarner plus qu'aucun autre ces nouvelles mobilités électriques.

ENGAGEMENT

L'interopérabilité des bornes de recharge électrique à l'échelle de l'Axe Seine : œuvrer à l'interopérabilité des différents systèmes d'abonnements existants ou en déploiement aux bornes de recharge électrique. Ce travail peut être d'abord coordonné entre métropoles de l'Axe Seine et avec les opérateurs du territoire (Régions, auto-routes) dans le but de proposer à moyen terme aux usagers de véhicules décarbonés un système d'abonnement « Axe Seine » unitaire et lisible.

L'ENTENTE AXE SEINE



- Les 4 collectivités fondatrices de l'Entente
- Les intercommunalités rejoignant l'Entente le 06 décembre 2022
- Les intercommunalités de la Seine aval ayant un bord à voie d'eau